

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JANVIER 2021.

L'an deux mil VINGT ET UN le 20 Janvier à 16h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 14/01/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

Excusé : Jacques ISNEL

Secrétaire de séance : Charlotte POUDEROUX

Avant de débiter ce conseil, Mathieu Antoine a tenu à rendre hommage à Marguerite Bonino, décédée le 15 Janvier 2021 à Guillestre. Il a rappelé son engagement pour la collectivité et ses quatre mandats municipaux.

Une minute de silence est observée à sa mémoire

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 09 Décembre 2020 a été validé à l'unanimité.

Discussions informations

Le presbytère : *Mathieu ANTOINE* évoque qu'une étude va être menée. Pour le moment, la commune est en attente des devis des architectes, puis une demande de subvention sera faite auprès de la région à hauteur de 70 %. Cette étude permettrait de faire un état de lieux. En lien avec le diocèse, ce sera l'occasion pour chacun d'exprimer ses envies et idées concernant l'avenir de ce bâtiment et avoir un estimatif des travaux

Frédérique MARROU propose qu'une consultation soit faite aussi auprès de la commission « vie locale, vie sociale et fleurissement » afin d'y mener une réflexion.

Le bâtiment appartient à la commune mais est actuellement principalement occupé par le diocèse.

L'adressage des voies : *Frédérique MARROU* informe que l'adressage a pris du retard. La personne qui était venu sur le terrain n'a pas été embauché par la société Signa Concept qui a donc renvoyé à la commune un listing avec l'ensemble des maisons et des points GPS à compléter et vérifier.

La rénovation de l'appartement communal : La laine de verre a été posée, le reste suit son cours. C'est actuellement l'électricien qui est sur place. Des réunions de chantier ont lieu régulièrement.

Conseil Syndical de l'AFP : *Charlotte POUDEROUX* résume les points évoqués tels que la rénovation des cabanes, les demandes pour poser des ruches. L'AFP fournira piquets et grillages pour la mise en conformité du captage du Clos des Granges. Un nouveau président a été élu : *Sébastien PINZETTA*. *Bruno MEYNET* a été élu Vice-Président.

Activités de pleine nature : *Florian COLLEY* présente le travail fait sur la création d'un itinéraire de ski de randonnée. Des pistes de luge ont également été créées. Une est opérationnelle à La Chalpe et la seconde a été demandée à Beaugard. La Communauté de communes n'a pas souhaité la damer en décembre par manque de neige. Une réunion est prévue demain pour en parler.

Domaine alpin : *Mathieu ANTOINE* rappelle qu'il n'a pas souhaité prendre d'arrêté en décembre, visant à interdire les activités sur le domaine skiable. Ce ne sera certainement pas non plus le cas en février, hormis peut-être pour la pratique de la luge sur quelques endroits qui ne sont pas sécurisés. Un arrêté ne sera pris que s'il y a un risque avéré.

Hervé GOUILLON demande quels arguments ont été mis en avant pour interdire la pratique du ski de randonnée sur le domaine skiable sur les autres communes ?

Mathieu ANTOINE réplique que la raison peut être par exemple un risque de collision sur un élément du domaine skiable qui ne bouge pas (balises, pylônes...). Or, le domaine est fermé, et la responsabilité du maire serait difficilement engagée.

Voirie du village : **Jean-Pierre IMBERT** évoque la glace qui pose problème dans quelques parties du village. Du gravier et du sel mélangés ont été mis. Demain, les employés communaux iront racler. La cala reste problématique, avec les cailloux ronds qui glissent très vite. Et le toit de l'Aigue Blanche coule sur la cala.

Florian COLLEY souligne la possibilité de fermer complètement la cala lorsqu'elle devient trop dangereuse l'hiver.

Divers : **Jean-Pierre IMBERT** a évoqué la réunion de comité de station organisée par la mairie de Molines-en-Queyras, déçu de ne pas y avoir été convié.

1. Vote des Restes à Réaliser 2021

Les restes à réaliser ne concernent que l'investissement. Les voter permet de pouvoir régler, avant le 31 Mars (date butoir pour le vote du budget), des factures déjà engagées, mais aussi de prendre en compte les recettes à venir, à savoir les subventions dont les arrêtés ont été reçus et dont l'opération était inscrite au budget. Ainsi il n'y a que l'opération pour la rénovation de l'appartement communal au-dessus de la mairie qui est concerné. La dépense engagée s'élève à 80% du coût total soit 50 500€ de dépense et 47 838€ de recettes (27 200€ de l'Etat, 12 000€ de la Région et 8 638€ du Département). Vote POUR à l'unanimité.

2. Vote des tarifs 2021 pour l'eau potable

Comme chaque année, il convient de voter les tarifs de la redevance eau potable. Pour que la commune puisse toucher des subventions sur l'eau (mise en conformité des réseaux etc.), il conviendrait que l'abonnement soit strictement supérieur à 1€/m³

Il faudrait donc que le prix de l'eau, hors redevance pollution, soit de 121€, contre 103,94€ jusqu'à maintenant. Afin de ne pas trop augmenter la redevance eau potable d'un coup, en cette année déjà difficile, le maire propose une augmentation de 4€ pour l'année 2021. On serait loin des 1€ du m³, mais cette légère augmentation permettrait de montrer la volonté de la commune la prise en compte des injonctions de l'Agence de l'Eau. Dans tous les cas, au plus vite les compteurs individuels seront installés, au plus vite nous aurons une réalité de consommation pour chacun.

Frédérique MARROU pense que si on avait été hors période de covid, cette petite augmentation aurait pu aussi être lissée sur les commerces, les restaurants etc. Cette année, la situation sanitaire empêche les commerçants de travailler et rend la décision plus délicate.

Jean-Pierre IMBERT rétorque qu'en n'augmentant que les résidents, on pénalise une seule catégorie de personne. Il lui semble préférable d'augmenter soit pour tout le monde, soit pour personne.

Mathieu ANTOINE précise que le fait d'appliquer l'augmentation uniquement sur les résidences concerne bien tout le monde, mais en tant que citoyen.

Hervé GOUILLON, en tant que résident et commerçant, évoque qu'une augmentation de cet ordre ne va pas engendrer la fermeture d'un établissement et craint qu'une augmentation uniquement sur les résidents soit mal perçue, les socio-professionnels ayant malgré tout des aides de l'Etat. Il préférerait minorer l'augmentation, mais l'appliquer à tout le monde.

Delphine MATHIEU intervient et pense qu'avec une année déjà bien compliquée, il ne faut pas d'augmentation. Surtout que cela ne va pas jouer sur les pénalités de l'Agence de l'eau envers la commune, mais seulement sur les demandes de subvention. De plus, une augmentation de 4€ ne permettrait pas d'obtenir des subventions.

Mathieu ANTOINE confirme cela mais rappelle que cette augmentation montrerait une volonté, une démarche de programme de la commune, sur le projet de la modernisation du réseau d'eau. En fonction de cette discussion, le maire propose alors une augmentation de 3%, pour toutes les catégories. **Vote à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (Delphine MATHIEU) et 1 ABSTENTION (Jean-Pierre IMBERT).**

3. Participation aux frais du renfort pompier pour l'été 2020

Un renfort pompier a été mis en place durant l'été 2020, rattaché au Centre de Secours et d'Incendie d'Aiguilles, et logé sur Château-Ville-Vieille. La commune d'Aiguilles a avancé les frais de logement qui s'élèvent à 1000€ pour la période du 10 Juillet au 31 Août. Il est proposé, comme chaque année, que toutes les communes du Queyras, excepté Ceillac qui n'est pas concerné, participent aux frais, à hauteur de 166.66€ destinés à la commune d'Aiguilles. **Vote POUR à l'unanimité.**

4. Adoption du dossier et demande d'ouverture d'enquête publique – Prélèvement et périmètre de protection du captage du Clos des Granges

Le dossier d'étude a été élaboré, à la demande de l'ancienne municipalité, par le cabinet Hydretudes. Ce dossier présente le captage, les périmètres de protection, le réseau d'eau de la commune, les travaux à réaliser pour la mise en conformité etc. La validation du dossier va permettre l'ouverture de l'enquête publique, pour ensuite faire les travaux nécessaires pour la mise en conformité du captage du Clos des Granges. Sur les 4 parcelles du captage, 3 sont à la commune et une est en indivision. Si la parcelle ne peut être achetée à l'amiable, la commune devra l'acquérir par expropriation. Dans la réalisation du dossier, le cabinet Hydretudes a estimé à 287 000m³ les besoins annuels de la commune. Mathieu ANTOINE suggère que ce chiffre soit relevé au regard de la consommation actuelle. Cette demande est la seule observation qui ait été faite au dossier. Il convient donc de valider le dossier et demander l'ouverture de l'enquête publique. **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses :

L'école de Molines/Saint-Véran.

Delphine MATHIEU, déléguée à l'école pour la mairie : Une rencontre a eu lieu Lundi 18 Janvier avec le nouvel Inspecteur de l'Education Nationale de Briançon, **Mathieu ANTOINE**, **Valérie GARCIN** maire de Molines, **Delphine MATHIEU** et **Carole ARMANET**, déléguées à l'école pour les communes de Saint Véran et Molines-en-Queyras. 7 postes vont fermer sur le département des Hautes-Alpes dont un poste à St-Véran. Certes, les effectifs sont faibles et en baisse, mais l'Académie ne tient pas compte de possibles arrivés sur la commune. Les élus de Molines et Saint-Véran ont argumenté sur la qualité de vie et d'enseignement, le bien-être des enfants sur les deux écoles etc.

Mathieu ANTOINE admet que les effectifs sont en baisse. Il lui paraît primordial de se battre pour le maintien des classes et des écoles rurales, tant que la qualité pédagogique de l'enfant n'est pas effectivement menacée au vu des effectifs. Il est important de défendre les deux classes actuelles. Un communiqué de presse a été envoyé dès la fin de la réunion avec l'inspecteur. Les sénateurs, députés et élus du Guillestrois-Queyras ont aussitôt été informés. Il est important de se mobiliser avec Molines, avec plusieurs niveaux de mobilisation : les médias, les manifestations, les courriers etc. Il est prévu de faire un rassemblement Jeudi 21 Janvier à 15h45 (sortie d'école) sur le parking de l'église, afin de manifester notre mécontentement, mais surtout afin de défendre la ruralité, qui est mise à mal par les politiques actuelles. Un campement sera mis en place, et **Mathieu ANTOINE** y dormira, symboliquement, la nuit du 21 au 22 Janvier.

Delphine MATHIEU rappelle également l'importance d'une mobilisation, car la fermeture d'un poste dès la rentrée scolaire 2021 implique, à plus ou moins long terme, la fermeture totale de nos écoles.

Mathieu ANTOINE réaffirme sa volonté de défendre la ruralité à tous les niveaux. Récemment, des élus ont occupé la gare de Montdauphin afin qu'elle puisse rester ouverte. Les hôpitaux ferment sont menacés, la trésorerie de Guillestre ferme. Et pourtant, il n'y a jamais eu autant de transactions immobilières. Il convient donc de réaffirmer la volonté de défendre nos villages, et nos vies de village.

CLOTURE DE SEANCE A 17H45